

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 du mois d'octobre, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 10 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Jean-Luc DOTHEE

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire				
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire				
RICHIER Philippe	Maire				
15	11	9	2	0	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 1 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2022 .	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT	3
I-AVENANTS AU MARCHE PUBLIC DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES LOTS 3, 5 ET 7	4
II- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL N°1	5
III- SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS	8
IV- TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES DES BATIMENTS PUBLICS ET VOIRIE .	10
V-CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE PATRIMOINE	18
VI-SUBVENTION OGECE	20
VII-TRAVAUX DE VOIRIE	20
VIII-ECOLE DE MUSIQUE DE SIGOURNAIS	23
IX-COLLECTE DE COQUILLAGE	23
X-VOYAGE A ORADOUR-SUR-GLANE	23
XI-DEVIS REPARATION CLOCHES DE L'EGLISE.....	26
TOUR DES ADJOINTS	27
Voirie, bâtiments :	27
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :.....	27
ANNEXES.....	28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2022

Après en avoir délibéré, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2020-06-01)

MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Mission SPS	SOCOTEC	1127,5	1353
Mission Contrôle Technique	SOCOTEC	1800	2160
Elagage haies pour le passage de la fibre optique	SERPE	7175	8610
Réparation autolaveuse	RONDEAU VACQUIER	172,93	207,52
Toiture église	TMCBAT	2375,54	2850,65

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

NEANT

M. Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme ARROUET Stéphanie, conseillère déléguée pour le Conseil Municipal des Jeunes

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)



I-AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES LOTS 3, 5 ET 7

Voir Annexe A

D2022-10-065

VU

La délibération 2021-05-07 concernant l'attribution des lots 1, 2, 5, 6 et 8,

La délibération D2022-02-003 concernant le lot Désamiantage et Gros œuvre

La délibération D2022-06-054 concernant les avenants des lots suivants :

- Lot 2 R2B2 Gros œuvre
- Lot 4 Serrurerie Luçonnaise Menuiseries extérieures
- Lot 7 Chauffeo Chauffage Rafraichissement Ventilation
- Lot 8 Comelec Electricité courants forts et faibles

CONSIDERANT

Des avenants sont nécessaires afin de permettre la réception des travaux.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuver les avenants ci-joints pour les lots suivants avec une prolongation du délai d'exécution jusqu'au 29/07/2022 pour les lots 3 et 5 et, le 29 août 2022 pour le lot 7.

- Lot 3 COUTAND Couverture/zinguerie : - 361,82 euros HT
- Lot 5 GAUTRON ITE Isolation extérieure/bardage bois : - 703,36 euros HT
- Lot 7 CHAUFFEO Chauffage/ventilation : + 1129,76 euros HT

- Autorise Le Maire à signer l'avenant au marché des lots 3, 5 et 7 ci-joints, et tout document nécessaire à leur exécution.

DEBAT :

Philippe RICHIER lit aux conseillers les avenants joints en annexe.

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

II- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL N°1

D2022-10-066

VU

Le budget 2022 du 25 mars 2021,

CONSIDERANT

M. le Maire explique qu'en raison d'une insuffisance des crédits au chapitre 012 Charges de personnel et 011 Charges à caractère général, il convient de faire une décision modificative au budget principal.

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver la décision modificative comme suit :

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



INVESTISSEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
32 Bâtiments	90 000			
21318 Autres bâtiments publics	90 000			
021 Virement de la section de fonctionnement			90 000	
TOTAL	90 000	0	90 000	0
SOUS SOLDE	90 000		90 000	
SOLDE SECTION (VERIFICATION DE L'EQUILIBRE)	0			
FONCTIONNEMENT				
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 Charges à caractère général		20 000		
60623 Alimentation		10 000		
615221 Bâtiments publics		10 000		
012 Charges de personnel, frais assimilés		70 000		
6218 Autre personnel extérieur		3000		
6411 Personnel titulaire		26 000		
6413 Personnel non titulaire		16 875		
6417 Rémunérations des apprentis		1700		
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		9000		
6453 Cotisations aux caisses de retraites		6000		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		7000		
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux		90		
6475 Médecine du travail, pharmacie		290		
6478 Autres charges sociales diverses		45		
023 Virement à la section d'investissement	90 000			
TOTAL	90 000	90 000	0	0
SOUS SOLDE		0		0
SOLDE SECTION (VERIFICATION DE L'EQUILIBRE)			0	
SOLDE ENTRE LES DEUX SECTIONS			0	

DEBAT :

Le Maire explique qu'il y a deux arrêts maladie, ce qui a augmenté les charges de personnel.

Concernant les charges générales,

M. DOTHEE Jean-Luc demande si le prix de l'énergie est pris en compte car la hausse des tarifs va fortement impacter les collectivités territoriales. Il demande aussi de contacter le SyDEV rapidement pour éteindre les lumières du chemin de ronde, ces dernières étant les dernières à ne pas être basse consommation. Dès que possible le suivi sous « ENERGISIME » devra être fait. Il rappelle que les principaux postes consommateurs d'énergie sont la Salle des 3 rives, l'école publique, la mairie et l'éclairage public.

Mme BAUDRY Katia explique qu'il conviendra de suivre les prochaines factures.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 7 sur 28



III- SUBVENTION A L'ECOLE PRIVEE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS

D2022-10-067

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,
VU la loi n°BETH 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDERANT

Des associations présentent un intérêt public local.

L'école privée « Béthanie » de Chantonay a sollicité la commune pour le versement d'une subvention pour un enfant accueilli en dispositif ULIS dans cet établissement.

Cet enfant ne peut être scolarisé à Bazoges-en-Pareds faute de structure spécialisée.

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Il est précisé que le contrat d'association avec la commune de leur lieu d'implantation – (Chantonnay) – ne permet pas à ce jour de prendre en compte les enfants ne résidant pas à Chantonnay.

Considérant le coût par élève de 740,09 euros.

Considérant que 4 élèves sont scolarisés sur l'année scolaire 2020-2021

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'attribuer une subvention comme ci-dessous

OGEC BETHANIE SAINT JOSEPH
3 rue Gambetta 85110 CHANTONNAY
Siret : 31737357900034
Participation de la commune au titre de l'année 2022 : 2960,36 euros

DEBAT :

Mme BAUDRY Katia explique que la subvention est basée sur le coût d'un enfant de l'école publique.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



IV- TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES DES BATIMENTS PUBLICS ET VOIRIE

D2022-10-068

VU

**Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13**

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

En 1983, au moment où entraient en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

- l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;
- l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;
- le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;
- la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;
- un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires.

Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

CONSIDERANT

M. RICHIER Philippe propose de réviser les tarifs des locations de salles et du matériel au 19 octobre 2022 comme suit :

PROPOSITION DU MAIRE :

-Abroger les délibérations D2022_04_033 du 29 avril 2022 et D2020_11_02 du 20 novembre 2020.

-De retenir les tarifs ci-joints annexés à compter du 19 octobre 2022 :

PRECISE que les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

DIT qu'il sera versé un acompte, représentant la moitié du prix de la location, auprès de la DGFiP à la réservation, et le solde suite à la manifestation sauf pour la location du matériel. L'acompte restera acquis à la commune et ne pourra être remboursé que sur décision du conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec les futurs utilisateurs.

DEBAT :

M. GIACOMAZZI Denis explique qu'il a préparé avec l'agent d'accueil plusieurs questions auxquelles il faudrait apporter une réponse. Il demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les questions suivantes.

Questions relatives à l'organisation générale :

Qui fait les états des lieux ? Agents, élus, administrés ou volontaires ?

Agents ou élus selon disponibilité en privilégiant le fait que ce soit le même interlocuteur pour le début et la fin de la prestation

Qui range le mobilier de la cantine avant une location ?

En cours de réflexion

Est-ce nécessaire de faire des états des lieux pour les locations récurrentes des assos (théâtre, palet, yoga...) ?

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Non

Clés à disposition permanente pour ces assos ?

Non. Etude de la pose d'un boîtier à code pour les créneaux hors horaires Mairie

Qui prépare la vaisselle pour les locations ?

Agent cantine

Qui doit rentrer la vaisselle lavée à l'issue des locations (les placards sont fermés après la distribution) ?

Lors de l'état des lieux de fin de location

Qui lave la vaisselle (et où) quand c'est une location de la salle de sport uniquement ? (Pour info le cas de figure va se poser le 22 avec deux manifestations simultanées avec vaisselle louée.)

A charge au loueur. Prévoir accès extérieur pour les locataires salle de sport si compatibilité d'horaires

Quelles chaises et tables doit-on sortir pour la salle de sport ?

Mobilier salle 3 Rives, mais pas celui de la cantine

Mise à disposition de la salle de sport pour des administrés (tennis, basket) ?

Oui. Attention consommation d'électricité. Préférence en diurne.

Inventaire total : vaisselle, tables, chaises ?

Lavage total de la vaisselle fait samedi matin. Comptage à vérifier.

Fiches réflexes sur les équipements ?

A finaliser. Noémie avec les agents tech pour la cuisine, les frigos, les machines à laver...avec Denis pour vidéo projecteur, sono, rideau, écran.

Possibilité de mettre de la vaisselle dans la salle Patarin ?

Oui possible au vu du nombre dans la salle 3 Rives

Rangement par les Amis du Donjon le mercredi pour laisser le bar vide pour les assistantes maternelles jeudi matin ?

A charge des Amis du Donjon. Le rangement fait mercredi dernier permet le passage de la machine à laver.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 12 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Questions relatives aux tarifs :

Il n'y a pas de tarif gratuit pour le bar seul ?

A prévoir, uniquement pour les associations de la commune pour les opérations à but non lucratif. Le jour 2 à facturer au même montant que le jour 1.

Pas de de tarif gratuit pour le bar pour les assos sur des manifestations à but non lucratif ?

A prévoir

Pas de tarif gratuit pour les assos sur les salles Patarin, des assos et de sport ?

A prévoir

Dépôt de garantie pour les locations gratuites pour les assos ?

Non pour les associations de la commune, oui pour toute location hors commune (y compris asso)

Basket de Mouilleron gratuit pour la salle de sport ?

Oui

Foot Mouilleron, éveil sportif des petits. Gratuit ?

Oui

Location vaisselle

Coût complet par invité

En bas de page, enlever « débit de boisson exclus ».

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 13 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



SALLE DES FETES « LES 3 RIVES »

Place de la Liberté

Surface grande salle : 283 m ² Capacité maximale grande salle personnes assises : 300 Surface salle du bar : 95 m ² Mobilier : 54 tables (de 4 personnes) + 183 chaises								
SALLE DU BAR					SALLE ENTIERE (grande salle + salle du bar) Cuisine comprise (réfrigérateur + four + plaques de cuisson + lave-vaisselle)			
SEMAINE		WEEK END ET JOURS FERIES			SEMAINE		WEEK END ET JOURS FERIES	
Lucratif*	Non lucratif	Lucratif*	Non lucratif	Lucratif*	Non lucratif	Lucratif*	Non lucratif	
Particulier		80 €		100 €		230 €		390 € (1 ^{er} jour) 110 € (2 ^{ème} jour)
Particulier hors commune		80 €		120 €		330 €		590 € (1 ^{er} jour) 130 € (2 ^{ème} jour)
Association communale		80 € par jour de location	GRATUIT	100 € par jour de location	GRATUIT	150 €	GRATUIT	320 € (1 ^{er} jour) 110 € (2 ^{ème} jour) GRATUIT
Association hors commune		80 €		120 €		180 €		590 € (1 ^{er} jour) 130 € (2 ^{ème} jour)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



SEPULTURE : GRATUITE (salle du bar seulement)

Dépôt de garantie : 1000 €
Dépôt de garantie bar seul : 250 €
Forfait nettoyage : 250 €

**Lucratif : Activité en contrepartie d'un prix*

SALLE « FRANCOIS PATARIN » 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Surface salle : 80 m²

Capacité maximale personnes assises : 50

Mobilier : 10 tables (de 4 personnes) + 49 chaises

Réfrigérateur + four à micro-onde

	SEMAINE	WEEK END ET JOURS FERIES
Particulier	50 €	80 € (1 ^{er} jour) 40 € (2 ^{ème} jour)
Particulier hors commune	50 €	100 € (1 ^{er} jour) 50 € (2 ^{ème} jour)
Association communale	50 € <i>ou gratuit si non lucratif</i>	80 € (1 ^{er} jour) 40 € (2 ^{ème} jour) <i>ou gratuit si non lucratif</i>
Association hors commune	50 €	100 € (1 ^{er} jour) 50 € (2 ^{ème} jour)
SEPULTURES : GRATUITE		
Dépôt de garantie : 500 euros		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



SALLE DE SPORT		
Place de la Liberté		
	VIN D'HONNEUR	AUTRE
Particulier	100 € (1 ^{er} jour)	150 € (1 ^{er} jour)
	150 € (2 ^{ème} jour)	50 € (2 ^{ème} jour)
Particulier hors commune	100 € (1 ^{er} jour)	150 € (1 ^{er} jour)
	150 € (2 ^{ème} jour)	50 € (2 ^{ème} jour)
Association communale	100 € (1 ^{er} jour)	150 € (1 ^{er} jour)
	150 € (2 ^{ème} jour) <i>ou gratuit si non lucratif</i>	50 € (2 ^{ème} jour) <i>ou gratuit si non lucratif</i>
Association hors commune	100 € (1 ^{er} jour)	150 € (1 ^{er} jour)
	150 € (2 ^{ème} jour)	50 € (2 ^{ème} jour)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 16 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



LOCATION MATERIEL A L'UNITE

		Quantité	Particulier	Particulier hors commune	Association communale	Association hors commune
Vaisselle de la salle des fêtes	Par personne	Tous les éléments compris	0,50 €	0,50 €	GRATUIT	0,50 €
Cafetière de la salle des fêtes	Unité	1	10 €	10 €	GRATUIT	10 €
Mobilier dans l'annexe de la Mairie :	Forfait		5 €	–	GRATUIT	–
Table (20 de 3m X 0,70m) + tréteaux (37) + bancs (32) 1 unité = 1 table + 2 bancs + 2 tréteaux	Unité	1	2 €	–	GRATUIT	–
Vidéoprojecteur fixe de la salle des fêtes	Unité	1	90 €	90 €	60 €	60 €
Vidéoprojecteur mobile de la Mairie	Unité	1	–	–	GRATUIT	
Podium entier de 81m ²	Forfait	36	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	130 € la semaine + 65 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois
Podium par élément (1,50m X 1,50m)	Unité	36	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois	8 € la semaine + 4 € pour les semaines supplémentaires dans la limite d'un mois
Dépôt de garantie : 50 euros						

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 17 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



V-CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE PATRIMOINE

D2022-10-069

VU

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié, relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;

CONSIDERANT

Dans l'attente de l'avis du comité technique,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDERANT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 18 sur 28



mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (ou l'établissement).

PROPOSITION DU MAIRE :

- 1) **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- 2) **DÉCIDE** de conclure à compter du 1^{er} novembre 2022, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Patrimoine	1	BTS	2 ans

- 3) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 012,
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou établissements scolaires.

DEBAT :

Denis GIACOMAZZI explique qu'il y a eu 5000 visiteurs environ de Mai à Septembre. Le produit des visites du donjon et du jardin médiéval est de 16 000 euros environ.

Il explique que pour maintenir les horaires d'ouverture de l'année 2022, l'agent du patrimoine ne peut être seule. Un autre agent est nécessaire pour respecter les règles de sécurité (nombre de personnes limité par visite).

Il ajoute aussi que le donjon assure l'attractivité de la commune sur le plan économique.

Fabienne CAILLAUD explique que c'est un aspect important de la commune, mais qu'il faut regarder aussi les dépenses que ce service induit.

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Daniel LIEVRE explique que ces visites du donjon/jardin existent depuis le début des années 2000, et que ça serait dommage de ne pas continuer ainsi.

Johann DUCEPT pense qu'il y a pleins de priorités sur la commune, mais qu'il faut hiérarchiser.

Jean-Luc DOTHEE fait confirmer que l'évaluation du coût est globale et inclut les éventuels coûts de scolarité.

Jean-Luc DOTHEE propose d'envisager une recherche active de location du jardin pour des évènements professionnels, pour contribuer à l'équilibre des charges sur le poste Tourisme.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

VI-SUBVENTION OGEC

Mme BAUDRY Katia, conseillère déléguée aux affaires scolaires informe qu'une réflexion est en cours sur une proposition de calcul de la subvention au profit de l'OGEC de l'école Sainte-Marie. Pour cela, il conviendrait de revoir le contrat d'association. Cette proposition doit être validée sur sa faisabilité en consultant un conseil juridique. Elle sera proposée au vote des élus après une réunion avec l'OGEC (à planifier à la sortie de ce Conseil) dans un deuxième temps.

VII-TRAVAUX DE VOIRIE

Voir proposition Annexe B

D2022-10-070

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 20 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU

Le code de la commande publique,

CONSIDERANT

La nécessité de consolider certaines voies communales du fait de leur état de détérioration :

- Route de La Grange Nicolas :

Route mitoyenne avec la commune de Mouilleron-St Germain.

Route très dégradée desservant les maisons du village de la Grange Nicolas.

- Chemin de la Fambrière :

Chemin très dégradé sur la surface avec une atteinte de la structure sur certaines portions.
Proposition de re-profilage du chemin avec réalisation d'un collage dans les zones en forte pente.

- Chemin de Puymain :

Chemin en pente dégradé en surface.

Considérant la proposition financière suivante suite à une mise en concurrence :

CHARIER TP		
VOIE	Montant HT	Montant TTC
La Grange Nicolas	7637	9164.4
La Fambrière	18 498	22 197.6
Puymain	4972	5966.4
Total	31 107	37 328.4

PROPOSITION DU MAIRE :

-D'attribuer le marché de voirie à l'entreprise :

CHARIER TP
Siret : 343 691 374 00015
87 rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Pour un montant de :

CHARIER TP		
VOIE	Montant HT	Montant TTC
La Grange Nicolas	7637	9164.4
La Fambrière	18 498	22 197.6
Puymain	4972	5966.4
Total	31 107	37 328.4

- D'autoriser le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à son exécution.

DEBAT :

Johann DUCEPT a aussi proposé de refaire le chemin du Gué de Villeneuve.

En effet, la structure est très dégradée côté « le Groseiller ».

Cependant, en raison du plafonnement des crédits votés sur l'opération 44 Voirie et réseaux à 40 000 euros, la voirie de Villeneuve sera proposée au vote en 2023.

Johann DUCPET précise que les travaux de la Grange Nicolas devront faire l'objet d'une validation d'intervention par la commune de Moulleron Saint Germain, la route étant mitoyenne aux deux communes

Jean-Luc DOTHEE questionne la pertinence d'entretenir des routes qui ne relient pas des habitations, mettant en avant les charges importantes associés et les impacts environnementaux (incitation à circuler dans des gués).

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. DOTHEE Jean-Luc ne prend pas part au vote

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 22 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VIII-ECOLE DE MUSIQUE DE SIGOURNAIS

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'école de musique de Sigournais pour enseigner sur la commune. Les cours seront dispensés sur la scène de la salle des 3 Rives.

IX-COLLECTE DE COQUILLAGE

Voir Annexe C

La commune propose avec le SCOM, une opération de collecte des coquillages pendant la période des fêtes de fin d'année.

Un créneau est prévu le 26 décembre et le 2 janvier de 10h00 à 12h00 aux ateliers communaux.

X-VOYAGE A ORADOUR-SUR-GLANE

D2022-10-071

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU le Code de commerce : article L612-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDERANT

L'Union des Anciens Combattants organise une sortie à Oradour-sur-Glane le mardi 25 octobre 2022 pour le voyage mémoriel au profit des élèves de CM1 et CM2 des écoles de la commune. L'UNC financera l'entrée à Oradour, le goûter et reversera à la commune la subvention octroyée par l'UNC départementale. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Enseignement Morale et Civique.

PROPOSITION DU MAIRE :

- De prendre en charge les frais de transport pour un montant total de 1353 euros TTC.
- D'accepter une subvention de l'UNC-AFN-SDF de Bazoges-en-Pareds de 382 euros.

DEBAT :

Denis GIACOMAZZI détaille le plan de financement ci-joint :

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Voyage à Oradour sur Glane			
			Subventions
Transport en car	1 353,00 €		382,00 €
Entrée à Oradour	324,00 €		
Goûter	240,00 €		
Gerbe	60,00 €		
	1 977,00 €		1 595,00 €
		Commune	U.N.C
		971,00 €	624,00 €

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



XI-DEVIS REPARATION CLOCHES DE L'EGLISE

Voir devis Annexe D

D2022-10-072

VU

Le code de la commande publique,

CONSIDERANT

Les cloches 2, 3 et 4 sont défectueuses.

Plusieurs devis ont été demandés.

Une subvention de 65% du Département est possible.

PROPOSITION DU MAIRE

-De retenir l'entreprise suivante :

BODET SA
77561050400430
15 rue Armand Mayer 49300 CHOLET

- D'autoriser le Maire à signer le devis ci-joint pour un montant de 14 815 HT et 17 778 euros TTC ainsi que tout document nécessaire à son exécution

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



TOUR DES ADJOINTS

Denis GACOMAZZI :

Saison théâtrale : L'association Les Gais de la Loge souhaite installer des gradins pour les représentations publiques de leur pièce en janvier 2023. Ce dispositif ne doit pas impacter le fonctionnement de la cantine. Le Conseil va vérifier la faisabilité, en partenariat avec l'association.

Illuminations et décorations de Noël :

Comme l'année passée, les illuminations seront concentrées sur le site du Donjon. Les décorations non éclairées sont réalisées par le CME. Les bazogeaises et bazogéais sont invités à se joindre aux élus et aux enfants pour installer les illuminations et aider les enfants dans la réalisation de leurs décorations en bois.

Voirie, bâtiments :

Fabienne CAILLAUD, informe que suite à l'orage du 14/09, l'entreprise TMCBAT est intervenue sur la toiture de l'église en raison de plusieurs fuites.

Johann DUCEPT informe le conseil des inondations intervenues au mois de septembre à la Branjardière : des actions sont à l'étude pour limiter ces inondations par la mise en place de déviations des eaux.

Les portes des cimetières sont reposées et peintes.

Déchets verts :

Une opération de collecte des déchets verts aura lieu le samedi 12 novembre de 10h00 à 12h00. Les habitants sont invités à s'inscrire en mairie au préalable.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Le mercredi 23 novembre 2022 à 20h00

Le mardi 14 décembre 2022 à 20h00

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 27 sur 28

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ANNEXES

A) Avenants au marché de rénovation de la salle des fêtes Lot 3, 5 et 7

B) Devis Travaux de voirie

C) Brochure collecte de coquillage

D) Devis des cloches de l'église

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

SOMMAIRE

Page **28** sur **28**

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2022					
ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Démissionnaire	—			
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère			Absente	
BUSQUE Romain	Démissionnaire	—			
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère		Excusee		
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire- Héloïse	Démissionnaire	—			
PASQUIER Isabelle	Démissionnaire	—			
RICHIER Philippe	Maire				
15	11	5	2	0	0

Fait à Bazoges-en-Pareds, le 23/11/2022 Délibérations et PV

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DOTHEE

Le Maire, Philippe RICHIER



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075